

**République Française**  
**Département**  
**Loiret**  
**SIRIS AUTRUY/CHARMONT/LEOUVILLE**

Extrait du registre  
des délibérations du Siris Autruy Charmont Leouville  
Séance du 31/08/2020

L' an deux mil vingt, le 31 août à 18 heures 30, les membres du SIRIS, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie CHAILLER, Présidente du SIRIS

Présents : Mme Nathalie CHAILLER, désignée par le Conseil Municipal d'AUTRUY SUR JUINE, Mme DORAT Bernadette, désignée par la Communauté de Communes du Pithiverais, pour la commune d'AUTRUY SUR JUINE ; Mmes LAROYE Aurélie et PERON Adeline, désignées par la Communauté de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de CHARMONT EN BEAUCE, Mmes MERCIER Mathilde et PANNEKOUCKE Maria, désignées par la Communauté de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de LEOUVILLE

Nombre de membres

- En exercice : 6
- Présents : 6

Date de la convocation : 21/08/2020

Le compte-rendu de la séance du 04 mars 2020, transmis à l'ensemble des délégués, est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Madame Bernadette LAROCHE, Présidente sortante, installe dans leurs fonctions les délégués élus suite aux dernières élections municipales de mars 2020, à savoir : Mme Nathalie CHAILLER, désignée par le Conseil Municipal d'AUTRUY SUR JUINE, Mme DORAT Bernadette, désignée par la Communauté de Communes du Pithiverais, pour la commune d'AUTRUY SUR JUINE ; Mmes LAROYE Aurélie et PERON Adeline, désignées par la Communauté de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de CHARMONT EN BEAUCE, Mmes MERCIER Mathilde et PANNEKOUCKE Maria, désignées par la Communauté de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de LEOUVILLE.

Elle leur fait lecture de la charte de l' élu local et laisse la parole à Madame Bernadette DORAT, doyenne, pour faire procéder à l'élection de la nouvelle présidence.

**Election de la présidente et de la vice-présidente**

Se porte candidate pour être présidente : Mme Nathalie CHAILLER.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 6

À déduire (*bulletins blancs*) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 5

Majorité absolue : 3

A obtenu :

– Mme Nathalie CHAILLER : 5 voix – cinq voix

Mme Nathalie CHAILLER ayant obtenu la majorité absolue est élue présidente au premier tour de scrutin.

L'élection du vice-président se déroule sous la présidence de Madame Nathalie CHAILLER, présidente du SIRIS

Se porte candidat pour être vice-président : Madame Aurélie LAROYE

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 6

À déduire (*bulletin blanc*) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 5

Majorité absolue : 3

A obtenu :

– Madame Aurélie LAROYE : 5 voix – cinq voix

Mme Aurélie LAROYE ayant obtenu la majorité absolue est élue vice-présidente au premier tour de scrutin.

La Présidente informe les membres du bureau qu'elle donne délégation de signature à la vice-présidente.

### **Indemnités de fonction pour la Présidence**

Les membres du SIRIS décident d'allouer une indemnité mensuelle au taux de 10 % de l'Indice brut maximale à la Présidente, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, lendemain de l'élection. Ladite indemnité est calculée pour une population comprise entre 1000 et 3499 habitants, les 3 communes comptabilisant 1165 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **Désignation des délégués au CNAS**

Les membres du syndicat scolaire, après en avoir délibéré, désignent pour représenter le SIRIS d'Autruy/Charmont/Léouville au sein des instances du C.N.A.S., pour :

Collège des élus :

Mme Mathilde MERCIER

Domiciliée 1 rue du bois 45480 LEOUVILLE

Collège des agents :

Mme Céline ALLIMONNIER

Domiciliée 3 rue du safran – Thiellay -45300 DADONVILLE

### **Prix du ticket de cantine pour l'année 2020/2021**

Le décret n° 2006-753 du 29.06.2006 ayant mis fin à l'encadrement des prix des cantines scolaires pour les élèves de l'enseignement du public, le bureau du SIRIS, depuis quelques années, décide d'appliquer une hausse équivalente à l'indice du prix à la consommation sur un an.

Ainsi, après délibération, et après avoir pris connaissance des résultats de l'I.N.S.E.E. d'Avril 2020 selon lesquels l'indice du prix à la consommation, sur un an, augmente de 0.3% (hors tabac), le bureau du SIRIS décide de reconduire le prix du ticket à 3.55 € pour l'année 2020/2021.

Les tickets de cantine seront en vente dans les mairies d'Autruy sur Juine et de Charmont en Beauce.

### **Renouvellement du contrat SEGILOG**

Mme la Présidente informe le Conseil Syndical que le contrat de d'acquisition de logiciels et de prestations de service est arrivé à échéance le 30 Juin 2020. Une nouvelle proposition est faite par la société SEGILOG au SIRIS pour le renouvellement.

Proposition:

Montant total annuel de 1470 HT (comprenant le logiciel 1 323 € HT et la maintenance, formation de 147€ HT) pour la période du 01 Juillet 2020 au 30 Juin 2023.

Les membres du SIRIS, à l'unanimité, retiennent la proposition de SEGILOG pour un montant de 1470€ HT. Cette dépense sera payée en investissement (déduction faite de 147 € HT correspondant à la formation et qui sera payée en fonctionnement).

### **Frais d'écolage au SIVOM de Sermaises**

Le Conseil syndical prend connaissance d'une demande de dérogation pour raison médicale pour une enfant placée par le service du placement familial des accueils éducatifs d'Etampes.

L'enfant, actuellement scolarisée à Sermaises, doit quitter l'établissement. Le service qui en a la charge sollicite son inscription en CP à l'école de Charmont-en-Beauce.

Compte-tenu de la situation, le conseil syndical, après en avoir délibéré :

- est favorable à la demande de dérogation et accepte l'inscription de l'enfant Madisson AVRIL en CP à l'école de Charmont-en-Beauce,
- fixe à 506 euros les frais d'écolage pour l'année 2020/2021
- décide que la participation sera demandée au SIVOM de Sermaises en juin 2021.

### **Affaires diverses**

#### **Dérogation enfant Eden SILVENTE**

La présidente donne lecture d'un courrier de Madame Amandine DECERLE, enseignante à Autruy, qui sollicite une dérogation pour inscrire son enfant Eden en toute petite section.

Le conseil syndical donne son accord pour que l'enfant soit scolarisé par dérogation à Autruy tant que la maman y enseignera. Aucun frais d'écolage ne sera demandé à la commune d'Angerville.

#### **Demande de dérogation famille Menession**

La famille réside à Outarville et souhaite inscrire ses enfants à Autruy. La communauté de communes de la plaine du nord Loiret ayant signifié son refus, le conseil syndical suit cet avis et refuse la demande de dérogation.

#### **Dérogation Rachel LEPRINCE**

L'enfant Rachel LEPRINCE, en garde partagée, vit une semaine sur deux à Autruy et à Pithiviers-le-vieil. Elle est scolarisée depuis la maternelle à Guigneville, où elle résidait du temps où ses parents vivaient ensemble.

Le papa vient de déménager sur Pithiviers-le-Vieil et souhaite laisser sa fille dans son école. La mairie de Pithiviers-le-vieil a donné son accord mais est favorable pour participer aux frais d'écolage pour moitié, le reste devant être pris en charge par le SIRIS d'Autruy, où vit la maman. Le conseil syndical y est favorable et accepte de prendre en charge 50% des frais d'écolage qui seront dus à Guigneville.

#### **Contrats à durée déterminée**

La Présidente informe le conseil que Madame Maria PANNEKOUCKE a donné sa démission. Elle sera remplacée par Marine CHAUMETTE, qui est recrutée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 jusqu'au 31 août 2021 pour assurer la surveillance de la cour de Charmont et également du ménage à Autruy, à raison de 18 heures par semaine soit 13.71 heures annualisées.

Par ailleurs, le contrat de Madame Laurence SINGEY est réduit et annualisé à raison de 6 heures / semaine.

Le tableau des effectifs est modifié en ce sens.

#### **Subvention handball**

Les enseignantes souhaitent reconduire l'activité handball pour 3 classes, à raison de 6 séances par classe sur l'année scolaire, pour un coût total de 225 euros.

Elles sollicitent une subvention du SIRIS pour cette activité.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de soutenir l'initiative et de

verser une subvention de 115 euros à la coopérative scolaire pour l'activité handball de 2020/2021.

### **Devis peinture salle de motricité**

Le conseil syndical prend connaissance des 2 devis de réfection de peinture à la salle de motricité. La réfection nécessitant un gros travail de déménagement, les travaux sont reportés à l'été 2021. Une demande d'actualisation des devis sera faite en début d'année.

### **Rideaux salle de motricité**

Le conseil syndical choisit les rideaux de la salle de motricité (gamme ORVAL, couleur Orange) et laisse le soin à la présidente de passer commande auprès de Trideco.

### **Marquise à Charmont**

Les délégués prennent connaissance d'une demande de parents de Charmont qui souhaitent l'installation d'un abri ou marquise pour leur permettre de se mettre à l'abri lorsqu'il pleut. Considérant les lieux, il est techniquement impossible d'accéder à cette demande.

### **Pain à la cantine**

Le boulanger d'Autruy ayant cessé son activité, la présidente informe le conseil qu'une solution temporaire a été trouvée avec le boulanger de Greneville. Il livrera Charmont chaque jour et déposera pour Autruy le lundi la commande de toute la semaine, qui sera ensuite congelée. Nathalie Chailler se chargera d'aller récupérer la commande à Charmont et la rapporter à Autruy.

### **Remboursement des masques**

La présidente indique au conseil que la demande de remboursement des masques en tissu auprès de la Préfecture a été refusée, au motif que ces masques sont destinés au personnel du SIRIS et non à la population.

### **Arrêt de bus Boissy**

Il a été demandé un arrêt du bus à Boissy ; le conseil régional a refusé cet arrêt au motif que « l'étude réalisée ne permet pas de desservir cet arrêt dans des conditions de sécurité satisfaisante : nécessité de créer un demi-tour. De plus, la desserte de cet arrêt sur ce circuit entraînerait un long détour, un allongement du temps de trajet et l'enchaînement avec d'autres circuits en serait compromis ».

### **Arrêt à la Pierre**

La présidente informe le conseil qu'une famille a demandé un arrêt à la pierre. Cette demande est en cours d'instruction par la Région.

### **Plantations dans les 2 cours**

Les plantations des arbres dans les deux cours auront lieu à l'automne et seront assurées par l'entreprise BIRE.

### **Organisation des conseils**

Il est demandé d'envoyer les convocations et compte-rendu aux délégués suppléants, en copie. Les conseils auront lieu dans la mesure du possible le lundi soir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 25